

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 822 du 2 juillet 1963 :

n° 822

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

2 juillet 1963

Numéro JO

n° 7 du 31/07/1963

Date du numéro

31 juillet 1963

### TEXTE INTÉGRAL

Une concession de passage par voie aérienne, classe touriste, Marseille-Djibouti et retour, est accordée à M. Daher Taher Aden, élève de l'Ecole Militaire d'Aix-en-Provence, venant en vacances scolaires. Les dépenses susvisées seront imputées au Budget du Service Local, exercice 1963, chapitre 12,

article 5